

# Conseil général

## Séance n° 2

du jeudi 17.12.2015, de 19:30 à 21:45,  
salle de gymnastique de St-Romain

---

<b>Président</b>	Bertrand Vianin
<b>Secrétaire</b>	Patricia Constantin
<b>Présents PDC</b>	Aymon Fabien - Beney André - Benthô Marylise - Bétrisey Sophie - Blanc Viviane - Darbellay François - Dussex Mathieu - Muller Lionel - Pralong Daniel - Praplan Betty - Rey Laurence - Vianin Bertrand - Travelletti Joseph
<b>Entente communale</b>	Bonvin Grégoire - Jollien Frédéric - RoCHAT Armande - Savioz Valérie
<b>PS</b>	Aymon Egid - Beney Georgy - Constantin Patricia - Cotter Patricia - Cotter Daniel - La Sala Aline - Morard Joël - Morard Gino - Travelletti Christiane - Zufferey Daniel
<b>Conseil communal</b>	Aymon Marco - Bonvin Nicole - Jollien Nicole - Morard Bernard - Mottet Vivian - Savioz Dominique - Follonier Thierry
<b>Excusés</b>	Pellissier François - Constantin Fabienne - Aymon Christophe - Beney Christophe

**M. Bertrand Vianin**, président, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et les remercie de leur présence.

Il donne connaissance de différentes informations ainsi que des décisions du bureau :

- Il informe que le courrier envoyé par le bureau au conseil communal concernant le choix de la taxe au sac au de la taxe au poids a provoqué beaucoup de discussions. Afin d'avancer sur ce dossier, le bureau du conseil général a mené une nouvelle réflexion sur la problématique du choix de la taxe. Il envisage un groupe de travail avec plusieurs acteurs (conseil communal et conseil général, responsables du tourisme, communes voisines). S'agissant d'une taxe qui va toucher toute la population, le bureau proposera une modification de l'ordre du jour et demandera au conseil général de se déterminer sur la constitution d'un groupe de travail,
- Il remercie Grégoire Bonvin pour l'organisation de la sortie du conseil général,
- Il informe que le calendrier 2016 sera envoyé en début d'année.

**M. Marco Aymon** souhaite la bienvenue aux conseillers généraux, aux conseillers communaux, au représentant de la presse et au public présent.

## DEBATS

<b>8</b>	<b>1</b>	<b>Contrôle des présences</b>

Quorum : 16. Excusés : M. Pellissier François, M. Aymon Christophe, M. Beney Christophe, Mme Constantin Fabienne. 27 conseillers généraux ont signé la liste des présences. L'assemblée peut valablement délibérer.

<b>9</b>	<b>2</b>	<b>Approbation de l'ordre du jour</b>

**M. Bertrand Vianin** donne lecture de l'ordre du jour.

1. Contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 11 juin 2015
4. Détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation
5. Crédit d'engagement pour l'aménagement du torrent de Planquirî
6. Approbation du budget 2016
7. Plan financier 2016 – 2019
8. Point de situation du Conseil communal sur la situation de Télé Anzère SA
9. Règlement de la bibliothèque communale & scolaire d'Ayent
10. Postulat du groupe PDC sur la gestion des places de parc
11. Projet Lienne – Raspille : information
12. Divers

**M. Bertrand Vianin, président**, propose un point supplémentaire à l'ordre du jour : décision entre la taxe au poids et taxe au sac : constitution d'un groupe de travail.

**M. Mathieu Dussex** informe que le groupe PDC accepte cette modification.

**M. Egid Aymon**, pour le groupe PS, accepte cette modification et **M. Frédéric Jollien**, pour le groupe libéral radical accepte également cette modification.

**M. Marco Aymon** informe que le conseil communal est favorable à la création d'un groupe de travail.

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

**M. Marco Aymon** souhaite que le point 11 : projet Lienne – Raspille soit traité après les divers.

Divers annoncés : Mathieu Dussex.

<b>10</b>	<b>3</b>	<b>Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 11 juin 2015</b>

**M. Mathieu Dussex** relève que les procès-verbaux du conseil général ne sont plus disponibles sur le site internet de la commune. **M. Marco Aymon** vérifiera ce problème avec le secrétaire communal.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Le président remercie Mme Patricia Constantin pour son travail.

<b>11</b>	<b>4</b>	<b>Détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation</b>

**M. Bertrand Vianin**, président, informe qu'aucune proposition de modification du coefficient d'impôt et du taux d'indexation n'a été présentée par le conseil communal.

**M. Joël Morard**, président de la cogest, remercie ses collègues de la commission, le secrétaire communal et le conseil communal pour les informations données.

**Mme Armande Rochat** donne lecture du rapport de la commission de gestion concernant cet objet.

Les trois chefs de groupe acceptent l'entrée en matière.

**M. Bernard Morard** rappelle que ces taux sont les mêmes depuis 2004. Il informe que sur le plan cantonal, la moyenne est de 1.21 pour le coefficient et de 149.5 pour le taux d'indexation. La commune se trouve dans la moyenne cantonale. Si un correctif devrait être prévu, il serait judicieux de le faire au niveau du taux d'indexation. Il remercie la commission de gestion de suivre les recommandations du conseil communal.

*Vote*

*Le barème fiscal est accepté par 25 voix pour.*

<b>12</b>	<b>5</b>	<b>Crédit d'engagement pour l'aménagement du torrent de Planquiri</b>

**Mme Armande Rochat** donne lecture du rapport de la commission de gestion sur ce point.

Elle indique que la commission de gestion a apporté une attention particulière sur la problématique de l'eau sur le territoire communal.

**M. Frédéric Jollien**, pour le groupe radical libéral, accepte l'entrée en matière.

**M. Mathieu Dussex** souligne l'importance de l'eau pour notre commune et accepte l'entrée en matière pour le groupe PDC.

**M. Egid Aymon**, pour le groupe PS, accepte l'entrée en matière et relève que le groupe PS est inquiet quant aux versements des subventions par l'Etat du Valais, étant donné le manque de liquidités du canton et le retard dans lesdits versements.

*Vote*

*Le crédit d'engagement est accepté à l'unanimité.*

<b>13</b>	<b>6</b>	<b>Approbation du budget 2016</b>

**M. Bertrand Vianin** rappelle l'ordre des débats. Il rappelle que le budget sera adopté in globo et traité rubrique par rubrique.

**M. Armande Rochat** donne lecture du rapport de la commission de gestion.

**M. Egid Aymon**, pour le groupe PS, accepte l'entrée en matière, remercie la commune pour l'effort consenti dans les investissements concernant l'eau et regrette que le projet irrigation par aspersion soit quelque peu mis de côté.

**M. Mathieu Dussex**, pour le groupe PDC, accepte l'entrée en matière.

**M. Frédéric Jollien**, au nom du groupe libéral radical, accepte l'entrée en matière, remercie Mme Armande Rochat pour son engagement et pour la décoration de la salle.

*Compte de fonctionnement*

**Mme Armande Rochat** donne lecture du rapport de la commission de gestion sur cet objet.

210.310.01      *Matériel informatique*

**M. Mathieu Dussex** demande des détails sur l'installation de la sonorisation et si cela pourrait concerner également la salle de gym.

**M. Marco Aymon** informe que la volonté est d'améliorer également la sonorisation de la salle de gym mais pour l'instant ce n'est pas prévu. L'installation totale aurait un coût élevé et les budgets sont de plus en plus serrés.

589.362.00      *programme d'intégration*

**Mme Armande Rochat** souhaite savoir qui décide qui a besoin de quoi ?

**Mme Dominique Savioz** informe que ce programme est fait en collaboration avec le canton. Le canton a nommé des coordinatrices pour la région. Elle aide à mettre sur pied les demandes. Le canton subventionne les cours de français. Ce projet est en collaboration avec la commune d'Arbaz.

Il y a également une formation prévue afin de parrainer une personne qui arrive sur la commune afin de faciliter son intégration.

*Compte d'investissement*

6      620.501.19      *Eclairage public*

**M. Mathieu Dussex** demande des informations sur la situation au niveau de l'éclairage public.

**M. Marco Aymon** donne des informations sur la remise en état de l'éclairage public qui s'est terminée en 2015 avec pour dernière étape l'équipement de la rue des Audannes à Anzère. Il indique que dans les Fr. 98'000.00 prévu au budget, il y a l'éclairage de la place du village à Anzère.

**Mme Armande RoCHAT** relève que la commission de gestion avait peu de questions, car les conseillers communaux ont participé aux séances et répondu aux questions de la commission de gestion directement. Elle donne lecture des conclusions de la commission de gestion.

*Vote*

*Le budget 2016 est accepté à l'unanimité.*

**M. Marco Aymon** informe que la certification Valais Excellence avait été décidée avec d'autres communes, mais malheureusement ces dernières se sont désistées. La commune cherche donc un partenaire pour démarrer ce projet.

<b>14</b>	<b>7</b>	<b>Plan financier 2016 - 2019</b>

**M. Bertrand Vianin** rappelle que cet objet n'est pas soumis pour approbation au conseil général.

**M. Bernard Morard** informe qu'il est disponible sur le site internet de la commune. Il rappelle que c'est une exigence légale. Il est simplement présenté pour information.

Ce document est un document de perspective destiné à donner les orientations sur les investissements prévus dans les années à venir. Cette planification s'inscrit dans un environnement économique difficile qui varie et fluctue énormément. Un élément important pour la commune, c'est la progression du nombre d'habitants qui approche les 4'000, progression importante et réjouissante. Au niveau des revenus, on reste au même niveau. Cette planification permet une marge d'autofinancement stable. La planification prévoit 15.6 millions d'investissements. Il relève la difficulté du paiement des subventions par l'Etat du Valais. Il donne connaissance des investissements prévus : l'agrandissement du home, la step, et divers éléments. La projection de la dette communale est de Fr. 1'500.00 par habitant.

Le conseil général prend note du plan financier 2016 - 2019.

<b>15</b>	<b>8</b>	<b>Point de situation du Conseil communal sur la situation de Télé Anzère SA</b>

**M. Marco Aymon** rappelle que ce point est à l'ordre du jour des sessions de juin et décembre afin de respecter les conditions d'octroi du cautionnement de la commune en faveur de la société. Il informe que le conseil d'administration a siégé avant hier soir. Les préventes se sont bien déroulées, elles s'élèvent à 1.4 millions francs, soit 10% d'augmentation par rapport à l'année passée.

Il informe qu'au niveau du budget financier de Télé Anzère SA, il est difficile de savoir comment se déroulera le début de saison étant donné la météo. Il informe que M. Jean-Daniel Clivaz, président

de l'office de tourisme de Montana, a signé un contrat de location pour le restaurant du Télécabine.

**Mme Armande Rochat** informe que la commission de gestion a pris connaissance de la situation de Télé Anzère SA. Les dispositions figurant dans le procès-verbal de janvier 2014 sont par conséquent respectées.

16	9	<b>Règlement de la bibliothèque communale &amp; scolaire d'Ayent</b>

**M. Egid Aymon**, pour le groupe PS, accepte l'entrée en matière et accepte les modifications proposées.

**M. Frédéric Jollien**, pour le groupe libéral radical, accepte l'entrée en matière.

**M. Mathieu Dussex**, pour le groupe PDC, accepte l'entrée en matière.

**Mme Nicole Jollien** informe que les horaires de la bibliothèque ne figurent pas dans le règlement afin qu'ils puissent être adaptés au besoin.

*Vote*

*Ce règlement est accepté en une seule lecture à l'unanimité.*

*Vote*

*Le règlement de la bibliothèque communale & scolaire d'Ayent est accepté à l'unanimité.*

17	10	<b>Postulat du groupe PDC sur la gestion des places de parc</b>

**M. Bertrand Vianin** informe que le groupe PDC a déposé un postulat sur la gestion des places de parc.

**M. Mathieu Dussex** développe son postulat.

**M. Egid Aymon** relève que ce postulat n'était pas signé lors de l'envoi. Il est stipulé dans le règlement du conseil général que tous les documents nécessaires doivent être envoyés 10 jours avant ce qui n'a pas été le cas. Cependant, le groupe PS accepte l'entrée en matière tout en relevant qu'il sera difficile de faire appliquer strictement le règlement de police tel que demandé par le postulat.

**M. Frédéric Jollien**, pour le groupe libéral radical, accepte l'entrée en matière.

**M. Marco Aymon** pense que M. Mathieu Dussex devrait discuter avec lui afin de déterminer clairement la volonté de ce postulat.

**M. Daniel Pralong** relève que l'on ne doit pas prendre cela comme une attaque. C'est simplement une demande de réflexion globale.

**M. Marco Aymon** indique que la phrase « appliquer correctement le règlement de police en vigueur » est claire.

**M. Egid Aymon** relève qu'il s'agit d'une demande à 2 vitesses.

**M. Mathieu Dussex** relève que l'on est conscient qu'il y a un souci.

**Mme Armande Rochat** relève qu'à Anzère, beaucoup d'horodateurs ont été installés. Va-t-on faire la même chose sur le bas de la commune ?

**M. Marco Aymon** informe que l'on ne peut pas gérer les places de parc de la station comme celles d'en bas.

**M. Frédéric Jollien** revient sur la phrase qui fait débat « appliquer le règlement de police », normalement un règlement doit être appliqué. Question : est-ce que ça vaut le coût ? et combien ?

Ces questions restent ouvertes pour le traitement du postulat.

*Vote*

*Le postulat est accepté par*

*11 pour*

*5 avis contraire*

*5 abstentions*

<b>18</b>	<b>11</b>	<b>Taxe au sac ou au poids : décision de la constitution d'un groupe de travail</b>

**M. Egid Aymon** accepte l'entrée en matière.

**M. Frédéric Jollien** accepte l'entrée en matière.

**M. Mathieu Dussex** accepte l'entrée en matière mais ne trouve pas cette proposition compatible avec le fonctionnement des institutions.

**M. Gino Morard** ne comprend pas pourquoi le conseil général doit statuer sur ce dossier. Il s'agit d'un travail de la commission du conseil communal.

**Mme Nicole Bonvin** informe que la commission a statué et donné son avis sur la taxe. Elle a ensuite transmis son rapport au conseil communal qui a pris position en faveur de la taxe au poids. Le conseil général est compétent pour statuer sur le règlement. Il est important d'ouvrir le débat sur ce sujet.

**M. Marco Aymon** précise que quelque soit la taxe qui sera appliquée, il faudra trouver une solution avec les communes voisines. La priorité est d'avoir la même taxe avec Arbaz et Grimisuat. C'est important. Si une taxe est différente entre Anzère et Arbaz, cela va être compliqué.

**M. François Darbellay** pense que ce n'est pas le travail du législatif mais de l'exécutif de trouver une solution commune.

**Mme Armande Rochat** veut savoir quand les communes doivent être prêtes. Elle reste surprise du dossier reçu par le conseil communal et du manque d'information afin de prendre une décision claire.

**M. Marco Aymon** informe qu'il n'y a pas de délai légal mais juste une jurisprudence du Tribunal fédéral qui a donné raison à un plaignant contre le système actuel.

**M. Daniel Pralong** recadre le débat. Il s'agit là de déterminer si oui ou non un groupe de travail doit être constitué.

**Mme Nicole Bonvin** informe que dans les documents reçus, toutes les informations nécessaires à l'étude des deux choix de taxe étaient présentes, une présentation sur la taxe au sac et un rapport sur la taxe au poids présenté par la commission de l'exécutif.

**M. Bertrand Vianin** annonce qu'il va procéder ainsi :

La première question au conseil général : est-ce que le conseil général accepte la constitution d'une commission intercommunale et le renvoi du dossier au conseil communal ?

Si la réponse est oui, le sujet est clos. Si la réponse est non, le conseil général se prononcera sur la constitution d'un groupe de travail.

*Vote*

*Il est décidé du renvoi du dossier au conseil communal qui est chargé de la constitution d'une commission intercommunale par*

*21 voix*

*1 avis contraire*

*1 abstention*

<b>19</b>	<b>12</b>	<b>Divers</b>

**M. Bertrand Vianin** informe que Mme Patricia Constantin a été nommée députée au 1<sup>er</sup> décembre.

**M. Mathieu Dussex** demande des informations concernant l'éclairage public dans les nouvelles zones, notamment la nouvelle zone aménagée du Bré de Blignou. 20 villas ont été ou vont être construites. Est-il prévu la mise en place de l'éclairage public ainsi que l'aménagement d'une zone de détente.

Mme **Armande Rochat** pense que le conseil ne peut pas équiper toutes les zones.

**M. Marco Aymon** répond que l'aménagement en éclairage public de toutes les nouvelles zones représente un coût élevé et qu'il faut que des demandes soient adressées à la commune afin d'être étudiées mais il est impossible d'aménager directement toutes les zones en lampadaires.

Le conseil communal donne ensuite des informations sur différents dossiers :

**M. Bernard Morard** indique que le canton a donné des informations sur les zones à construire de la commune. Le canton essaie de défendre une position pour une zone d'urbanisation pour 25 ans. Il faut que la confédération accepte cette proposition et accepte le plan directeur cantonal.

Les communes devront faire leur calcul à partir de fin 2017. Une autre question se pose : peut-on changer certaines zones sur Anzère ?

**M. Marco Aymon** relève que la question essentielle est de savoir combien de villas seront construites en 2016 et 2017. C'est la clé du débat.

**M. Marco Aymon** informe que le camping des flans est en vente. La publication n'était pas juridiquement exacte. Le préposé a annulé la vente. La nouvelle vente aura lieu le 20 avril avec une nouvelle publication au 29 janvier.

**M. Marco Aymon** informe que la décision de principe a été prise temporairement de déménager le local des pompiers dans la halle industrielle à l'entrée de Botyre (halle Christian Jean). Les véhicules des travaux publics seront transférés au local à Fortunau et les abris pc seront libérés.

Il informe que la commune est en discussion avec la ville de Sion pour rejoindre l'APEA de Sion.

Il informe de la création de la structure Anzère Tourisme SA qui regroupe la commune d'Ayent, d'Arbaz, l'office du tourisme, les hébergeurs, le spa wellness, Télé Anzère SA, les commerçants. Le but est de gérer le produit des nouvelles taxes éventuellement mises en vigueur en 2016.

Il informe que la mise à l'enquête du Cube a engendré 20 oppositions. Les opposants ont été auditionnés, malheureusement, la conciliation est difficile. La commune avance avec un plan d'aménagement détaillé afin de pouvoir mettre à l'enquête.

Pour terminer, **M. Marco Aymon et M. Bertrand Vianin** souhaitent de belles fêtes de fin d'année à toutes les personnes présentes.

**M. Bertrand Vianin** clôt la séance à 21 h 45.

<b>20</b>	<b>13</b>	<b>Projet Lienne - Raspille : information</b>

**M. Marco Aymon** présente le projet Lienne-Raspille.

**LE CONSEIL GENERAL  
DE LA COMMUNE D'AYENT**

Le Président  
Vianin Bertrand

La Secrétaire  
Constantin Patricia